

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 14 août 2026

Gabrielle Goodfellow
Direct +1 514 397 5250
ggoodfellow@fasken.com

PAR COURRIEL

Me Johanne Skelling
Secrétaire
Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

**Objet : Participation de l'AQPER et de la CBA
R-4353-2026**

MÉIÉ - Demande d'avis à la Régie de l'énergie sur les modalités réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR produit au Québec

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et fait suite à l'Avis public publié par la Régie le 5 août dernier (l'« **Avis public** »), par lequel elle invite les personnes intéressées à participer au processus de consultation portant sur les modalités réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du gaz de source renouvelable produit au Québec à faire part au greffe de leur intention d'y participer.

L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (« **AQPER** ») et l'Association canadienne du biogaz (la « **CBA** ») confirment par la présente leur intention de participer au processus de consultation. Elles prévoient déposer un mémoire auprès de la Régie d'ici le 23 septembre prochain afin de commenter les questions soumises à celle-ci par la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (le « **MÉIÉ** »).

Compte tenu de leurs mandats complémentaires et de leur objectif commun de promouvoir le développement du secteur du biogaz et du gaz de source renouvelable (« **GSR** »), l'AQPER et la CBA ont convenu de participer conjointement au présent processus de consultation. Par cette collaboration, les deux organisations souhaitent mettre à la disposition de la Régie les perspectives de l'industrie québécoise ainsi que celles de l'industrie canadienne du biogaz et du gaz naturel renouvelable (« **GNR** »), tout en évitant les doublons et en favorisant une participation efficace et coordonnée.



1. PRÉSENTATION DE L'AQPER ET DE SON INTÉRÊT

a) L'AQPER en bref

L'AQPER est la principale association représentant les producteurs et les entreprises actives dans les différentes filières d'énergies renouvelables au Québec. Créée en 1991, elle regroupe aujourd'hui plus de 160 membres issus notamment des secteurs du biogaz, du GSR, de la biomasse, des biocarburants, de l'hydrogène renouvelable, de l'énergie solaire, de l'éolien et de l'hydroélectricité.

L'AQPER compte actuellement 51 entreprises et organisations membres actives dans la filière québécoise du biogaz et du GSR, notamment des producteurs, développeurs de projets, exploitants d'installations, fournisseurs de technologies, consultants ainsi que diverses entreprises de biens et services contribuant à la croissance et à la compétitivité de cette industrie.

Active au Québec depuis plus de trente (30) ans, l'AQPER agit à titre de porte-parole de ses membres auprès des gouvernements, organismes réglementaires et parties prenantes de l'industrie afin de favoriser la mise en place de conditions propices au développement durable des filières énergétiques renouvelables québécoises.

La mission de l'AQPER est d'accroître la production d'énergie renouvelable au Québec et d'en maximiser la valorisation dans le portefeuille énergétique québécois. Les actions de l'AQPER sont fondées sur les principes du développement durable et visent à favoriser le développement économique des régions et des grands centres du Québec.

b) L'intérêt de l'AQPER

Les questions soumises à la Régie dans le cadre du présent dossier concernent directement les conditions de développement de la filière québécoise du GSR, notamment la progression des exigences d'incorporation de GSR, les mécanismes de réduction des impacts tarifaires pour les consommateurs, les conditions favorisant un approvisionnement compétitif ainsi que les mécanismes de valorisation des attributs environnementaux associés au GSR.

Ces enjeux sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur le développement, le financement, la rentabilité et la compétitivité des projets de production de GSR au Québec ainsi que sur les investissements futurs dans ce secteur. Compte tenu de la présence au sein de ses membres d'entreprises activement engagées dans l'exploitation et la croissance de la filière du biogaz et du GSR, l'AQPER estime être particulièrement bien placée pour faire valoir le point de vue de cette industrie et contribuer utilement à la réflexion de la Régie.

Par ailleurs, l'AQPER a été reconnue à plusieurs reprises à titre d'intervenante dans le cadre de dossiers réglementaires devant la Régie de l'énergie portant sur des enjeux énergétiques d'importance pour ses membres. Elle participe régulièrement aux consultations gouvernementales et aux processus réglementaires touchant le développement des énergies renouvelables au Québec.

À la lumière de ce qui précède, l'AQPER possède un intérêt direct et manifeste à participer au présent processus de consultation, lequel porte sur des enjeux susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur la filière québécoise du GSR et sur les activités de plusieurs de ses membres.

c) La CBA en bref

La CBA est une association nationale dirigée par ses membres qui représente les organisations actives dans l'ensemble de la chaîne de valeur du biogaz et du GNR au Canada. La CBA soutient le développement et la croissance de l'industrie canadienne du biogaz et du GNR par ses activités de représentation auprès des décideurs publics, de sensibilisation, d'éducation et de collaboration sectorielle. Ses membres comprennent notamment des développeurs de projets, des fournisseurs de technologies, des entreprises de services-conseils, des services publics, des municipalités, des acteurs du secteur agricole ainsi que diverses organisations impliquées dans la production et l'utilisation du biogaz et du GNR.

d) L'intérêt de la CBA

La CBA possède un intérêt direct dans le cadre du présent processus de consultation compte tenu de sa mission visant à favoriser le développement du secteur du biogaz et du GNR au Canada. Les enjeux soulevés par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, notamment l'approvisionnement en GSR, le développement du marché, les impacts tarifaires, la valorisation des attributs environnementaux et les mesures favorisant la production locale de GSR, présentent un intérêt important pour la CBA et ses membres, notamment ceux actifs au Québec.

La CBA souhaite ainsi mettre son expérience et son expertise au service des travaux de la Régie relativement au développement d'une industrie du GSR compétitive et durable.

2. MOTIFS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION DE L'AQPER ET DE LA CBA AU PRÉSENT PROCESSUS DE CONSULTATION

L'AQPER et la CBA souhaitent contribuer activement aux travaux de la Régie en mettant à profit l'expertise et l'expérience de leurs membres ainsi que leur connaissance approfondie des enjeux liés au développement du GSR au Québec.

À cette fin, elles déposeront un mémoire portant notamment sur les questions suivantes :

- La progression optimale et prévisible des exigences de distribution de GSR minimalement d'ici 2035, selon différents scénarios et leurs impacts estimés sur les tarifs, les différentes catégories de consommateurs ainsi que sur le développement de la filière québécoise de production de GSR. Ces cibles devront également respecter la capacité de payer des consommateurs et préserver la compétitivité des entreprises;
- Les mécanismes à mettre en place afin de réduire au maximum, voire éliminer, les frais de socialisation et les chocs tarifaires et répartir équitablement leur impact entre les consommateurs et les différentes catégories de consommateurs;
- La réduction de la dépendance aux importations de GSR en examinant les options possibles liées aux volumes déjà contractés;
- La recherche d'incitatifs pour favoriser un approvisionnement compétitif et à moindre coût qui s'arrime avec les besoins des consommateurs;

FASKEN

- Les mécanismes de valorisation optimale des attributs GSR, notamment les unités de conformité au Règlement sur les combustibles propres (DORS/2022-140), et pour réduire les obligations prévues au *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (chapitre Q-2, r. 46.1), aux bénéfices des consommateurs et des distributeurs.

3. REMBOURSEMENT DES FRAIS

L'AQPER et la CBA comprennent de l'Avis public de la Régie que celle-ci pourra accorder des frais de participation aux personnes ou groupes dont elle jugera la contribution utile à ses délibérations, conformément à ses règles et pratiques applicables, tout en s'assurant d'une répartition équitable du financement entre les participants.

L'AQPER et la CBA informent la Régie qu'elles entendent déposer, le cas échéant, une demande de remboursement de frais conformément aux directives applicables.

4. COMMUNICATIONS

Finalement, l'AQPER et la CBA souhaitent que toute communication avec elles en rapport avec le présent dossier soit désormais acheminée aux procureures soussignées ainsi qu'aux représentants suivants, et ce, aux coordonnées suivantes :

Me Gabrielle Goodfellow
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
3500-800, rue du Square-Victoria, Montréal, Québec, H4Z 1E9
Téléphone : 514-397-5250
Courriel : ggoodfellow@fasken.com

Me Marie-Pierre Boudreau
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
3500-800, rue du Square-Victoria, Montréal, Québec, H4Z 1E9
Téléphone : 514 397 5120
Courriel : mboudreau@fasken.com

Luis Calzado
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
410 rue Saint-Nicolas, suite 110, Montréal, Québec, H2Y 2P5
Téléphone : (514) 281-3131
Courriel : lcalzado@aqper.com

Ghita Bennani
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
410 rue Saint-Nicolas, suite 110, Montréal, Québec, H2Y 2P5
Téléphone : (581) 397-8028
Courriel : gbennani@aqper.com

FASKEN

Jennifer Green
Canadian Biogas Association
222 Queen Street, Suite 1000, Ottawa, Ontario, K1P 5V9
Téléphone : (613) 822-1004
Courriel : jgreen@biogasassociation.ca

Sarah Stadnyk
Canadian Biogas Association
222 Queen Street, Suite 1000, Ottawa, Ontario, K1P 5V9
Téléphone : (647) 705-2219
Courriel : sstadnyk@biogasassociation.ca

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Gabrielle Goodfellow

